

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale				
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :			
24/08/2020	03/12/2020	2020-4860			
	1. Intitulé du projet				
Boisement de terre agricole	e.e de prejer				
•					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)			
2.1 Personne physique					
Nom	Prénom				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale	Indivision LE MARCHAND				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Jean-Paul LE MARCHAND				
RCS / SIRET	Forme juridique	Indivision			
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1			
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 1 limensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et			
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard de				
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'a Boisement d'une terre agricole	bires nomencialores (ICFE, IOTA, etc.)			
	J				
	4. Caractéristiques générales du projet				
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 de	ı formulaire			
4.1 Nature du projet, y compris les évent					
	un herbage et d'une ancienne partie cultivée e	n forêt (chêne sessile, chêne pubescent,			
chêne pédonculé). La plantation sera suivie en dégagement afin d'obtenir des arbres de qualité.					
La piantation sera suivie en degagement aini d'obtenii des arbres de qualité.					

4.2 Objectifs du projet La parcelle sera entretenue avec des dégagements afin d'éviter que les plants soit dominés par la concurrence herbacée et ligneuse. Les arbres seront ensuite taillés afin d'obtenir des arbres de qualité.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Le projet se déroulera de la manière suivante :
- Un travail du sol sera effectué afin de favoriser une meilleure implantation des plants. Les lignes de plantation seront tous les 3m50.
- Les plants seront par la suite plantés à la main tous les 2m.
-Une clôture sera installée pour protéger les plants pour qu'ils ne soient pas abroutis par les cervidés.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Une fois la plantation réalisée, un entretien de celle-ci sera réalisé, si nécessaire. Le dégagement consiste à couper la végétation autour du plant pour lui permettre de se développer. Des tailles de formation et élagage seront réalisés pour obtenir des arbres de bonne qualité.
Des éclaircies à partir de 30ans seront effectuées pour permettre aux plus beaux arbres de se développer.
Des celancies à partir de souris seront encetaces pour permettre dux plus sedux distres de se developpen.

	4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
	projet et superficie globale de l'opération - préciser						
Le projet se portera sur 2ha 60, une ligne électrique traverse la parcelle, 7m de chaque côté seront laissés. 2ha 60 soit 4100 plants dont 3500 chênes, le reste des plants seront des fruitiers d'accompagnement.							
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Long. $\underline{0} \circ \underline{1}$	3 '5 0 "O. Lat. 4 8 ° 2 9 ' 4 2 " N					
Langottière 53140 Saint-Calais-du-Désert		'"					
J	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		ZNIEFF de Type II (520016249) Bocage à Pique-Prune de la forêt de Monnaie à Jovron-les-Chapelles
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		Le projet est compris dans le Parc Naturel Régional Normandie Maine.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		Le projet se situe dans sa majorité à proximité d'une zone humide et non à l'intérieur d'une zone humide. Ce pré en question est devenu une friche boisée car il n'est plus entretenu depuis un certains nombre d'année. Oha16a se situe dans la zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		\boxtimes	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Natura 2000 directive Habitat (FR 5202006) Bocage de la forêt de la Monnaie à Javron-lès-Chapelles.
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			La plantation ramènera de la Biodiversité.
Milieu naturel		×		L'habitat est actuellement un habitat agricole il se transformera progressivement en habitat forestier.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Il transformera un espace agricole qui n'est plus utilisé en espace forestier.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
F. et et e	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

				L'espace agricole va se transformer progressivement en une forêt gérée
	Est-il susceptible de			durablement.
	porter atteinte au patrimoine			
	architectural,		\boxtimes	
	culturel, archéologique et			
Destring aire a	paysager?			
Patrimoine / Cadre de vie				L'espace agricole n'est plus utilisé il sera transformé en forestier.
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les			a sapare agricore il est pias attinae il sera transforme en l'enestien
	activités humaines			
	(agriculture, sylviculture,		\boxtimes	
	urbanisme,		_	
	aménagements), notamment l'usage			
	du sol?			
		ifiées c	ıu 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés		!	a II a a	
Oui	Non X Si oui, décri	vez lesc	quelles	
				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Ce Projet de boisement de terre agricolé, sur des terres n'étant plus utilisé permettra de réimplanter une forêt de 2ha60 au milieu de terre agricole ou de patures, nous ré-implantons un bocage.

Les essences que nous plantons sont des feuillus et non des résineux nous garderons une faune et une flore active sous ce peuplement.

Dans la zone humide aucun drainage ne sera réalisé. Les travaux du sol seront superficiel afin de ne pas déranger le milieu. Aucune haie ne sera coupé, les arbres consituant des habitats pour les Pique Prune seront préservé.

Cette plantation permettra de stocker a court et long terme du carbone et de relâcher de l'oxygène avec les arbres.

Le terrain ne sera pas labour tous les ans, la végétation sera contrôler afin qu'elle ne dépasse pas les plants.

La plantation évitera d'obtenir une parcelle de friche et une biodiversité sera présente tout au long de la vie de la forêt.

Aucun traitement phyto ne sera utilisé sur les parcelles.

Des zones ouvertes seront toujours présente en pourtour des parcelles.

Aucune incidence négative n'aura lieu sur ces parcelles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Je pense que le projet devrait être dispensé d'une évalution environnementale car les incidences sont positive, nous ramenons une biodiversité sur les parcelles qui n'était plus présente à cause de parcelles cultivés en céréales et d'une prairie occupé par des vaches durant l'été.

Cette plantation permettra un stockage de carbone dans les arbres et un rejet en O2 de ceux-ci.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires						
	Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;					
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

8.2 Autres annexes volontairement transmises	par le maître d'ouvrage	ou pétitionnaire
--	-------------------------	------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

parties auxq	parties auxquelles elles se rattachent							
Objet								
	9. Engagement et sig	nature						
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X						
Fait à	Paris	le, 17/08/2020						
Signature	1							
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus							